



## aération d voisin, arrivant dans l'appartement.N

Par **Prasna152**, le **07/03/2013** à **00:45**

Ns avons 1 appartement à La Bourboule en location saisonnière, dans un ancien hôtel transformé en appartements.Ns voulons changer la fenêtre de la cuisine mais au dessus il y a 1 coffrage que ns avons fait déposer afin de savoir ce qu'il avait dedans:1 tuyau d'aération de chez les voisins qui s'évacue par le haut de notre fenêtre, 2 gaines électriques, ns supposons, 1 énorme tuyau d'évacuation des eaux usées. Le syndic et l'agence n'en savaient rien, ns l'avions demandé lors de l'achat il y a 6 ans.Faire faire 1 fenêtre/mesure a 1 coût, d'où notre curiosité..pas déçue.Le tuyau d'évacuation des eaux usées, plafond à plafond!!serait 1 servitude de fait, donc intouchable.Pour le reste , voir avec le voisin qui ne sait que répéter, je veux mon aération!!!La réunion des copropriétaire aura lieu le 6 avril.Je voudrais 1 réponse juridique, un texte de loi etc à invoquer lors de l'assemblée.Pensez vous que ce soit possible?Si je suis contactée, j'aimerais que le coût soit très raisonnable.  
Cordialement.